|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2018Genève 17-27 avril 2018** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 7** | **Document C18/34-F** |
| **8 mars 2018** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (FDTIC) |

|  |
| --- |
| RésuméLe présent document a pour objet de rendre compte de la situation du Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication (FDTIC) en ce qui concerne son utilisation pour la mise en oeuvre de projets de développement.Suite à donnerLe Conseil est invité à **prendre note** du rapport et à **formuler les avis** qu'il jugera utiles.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Résolution 11 (Rév. Busan, 2014)*](http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/opb/conf/S-CONF-ACTF-2014-PDF-E.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires, Résolutions* [*1111*](http://www.itu.int/council/index97/1997/131/131.html) *et* [*1338*](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0106/en) *du Conseil.*  |

# 1 Introduction

1.1 L'une des fonctions de l'UIT, et du Secteur du développement des télécommunications (UIT‑D) en particulier, consiste à s'acquitter de la double responsabilité de l'Union en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies et agent d'exécution pour la mise en oeuvre de projets, conformément à la Constitution de l'UIT.

1.2 Le Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication ([FDTIC](http://www.itu.int/en/ITU-D/Partners/Pages/ICT-DF/default.aspx)) est le fruit d'une initiative spéciale lancée en 1997, qui vise à soutenir la mise en oeuvre de projets en faveur du développement en vue de parvenir au développement durable. Il s'appuie sur des partenariats multi-parties prenantes associant des Etats Membres, des Membres des Secteurs, des membres des secteurs public et privé, ainsi que des organisations multilatérales, des institutions financières et des agences de développement.

# 2 Principales règles et procédures du FDTIC

2.1 En principe, le FDTIC est utilisé comme capital de démarrage, généralement jusqu'à 25% du coût total du projet, pour satisfaire les besoins de financement de projets de développement proposés. Le capital de démarrage est un point de départ visant à faciliter la mobilisation de contributions supplémentaires élevées en espèces et en nature et à fournir le cadre nécessaire pour mener des actions aux niveaux national, régional et international de manière concertée.

2.2 En ce qui concerne la procédure adoptée, les propositions de projets de développement, y compris pour ce qui est des contributions supplémentaires, peuvent être soumises au FDTIC à l'adresse bdtictdf@itu.int, afin de bénéficier de l'appui du Fonds.

2.3 Les projets proposés en faveur du développement sont administrés conformément aux critères suivants en matière de sélection et d'éligibilité, entre autres:

• Le projet doit bénéficier à un pays au moins parmi les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID), les pays en développement sans littoral, les pays dont l'économie est en transition, et/ou ceux ayant des besoins spéciaux.

• Le projet doit relever de l'une des catégories/de l'un des thèmes suivants:

– Renforcement des capacités

– Changements climatiques

– Cybersécurité

– Inclusion numérique

– Télécommunications d'urgence

– Applications TIC

– Innovation

– Environnement réglementaire et commercial

– Statistiques et indicateurs

– Gestion du spectre et radiodiffusion

– Assistance aux pays ayant des besoins spéciaux

• Tout autre critère jugé important par la Commission de direction du FDTIC[[1]](#footnote-1).

2.4 A intervalles réguliers, des analyses et des évaluations des propositions de projets sont réalisées en veillant à ce que ces projets soient conformes aux critères de sélection/d'éligibilité, puis sont soumises à la Commission de rédaction du FDTIC.

2.5 La Commission de rédaction du FDTIC: a) examine et approuve les projets pour lesquels un financement du FDTIC est demandé; b) approuve le montant du financement du FDTIC à attribuer aux projets retenus; et c) suit l'évolution de la mise en oeuvre et les résultats budgétaires des projets appuyés par le FDTIC.

2.6 Un rapport annuel concernant la situation du FDTIC et l'état d'avancement des projets financés approuvés par la Commission de direction du FDTIC est présenté au Conseil de l'UIT en vue d'obtenir des avis et/ou son approbation, s'il y a lieu.

# 3 Principales activités du FDTIC et évolution

A sa 52ème réunion, organisée le 12 décembre 2017, la Commission de direction du FDTIC a examiné l'état d'avancement de trois projets qu'elle avait approuvés à sa 51ème réunion, et procédé à l'évaluation de 14 projets en cours financés par le FDTIC.

3.1 *Appui à l'initiative Bahamas Smart Island – Smart Bahamas:* ce projet vise à aider les Bahamas, qui peuvent être un exemple pour les autres petits Etats insulaires en développement (PEID), à devenir l'une des premières "îles intelligentes" de la région Amériques grâce au développement et à l'utilisation des TIC pour améliorer la qualité de vie des habitants, renforcer l'efficacité et la compétitivité des entreprises dans le pays et fournir des services publics plus nombreux et de meilleure qualité de manière pérenne. S'il s'avère une réussite, ce projet pourra être reproduit dans d'autres Etats insulaires des Caraïbes ou ailleurs.

• *Le Bureau de zone de l'UIT pour la Barbade assure le suivi du document de projet et de l'accord de coopération avec l'Administration des Bahamas. Les documents ont été élaborés. L'adoption finale par le Gouvernement des Bahamas est en suspens.*

3.2 *Contrôle du spectre à Cuba:* ce projet vise à moderniser le système de contrôle du spectre actuellement en vigueur à la station de contrôle de La Havane (Cuba) et à accroître les capacités et les fonctionnalités en matière de contrôle et de mesure des paramètres techniques des stations de radiodiffusion, de radiogoniométrie et de détection des sources de brouillage et des stations de radiodiffusion non autorisées en dotant les membres concernés du gouvernement de Cuba de connaissances et de compétences dans le domaine de la gestion du spectre radioélectrique.

• *Le document de projet et l'accord de coopération ont été rédigés et finalisés et étaient prêts à être signés avant la CMDT-17. Cependant, à la demande de Cuba, la signature a été repoussée. Le Bureau régional de l'UIT pour les Amériques assure le suivi avec Cuba pour convenir d'une date de signature et pour amorcer la mise en oeuvre.*

3.3 *Récolter les fruits du passage au numérique en Afrique:* ce projet est un partenariat multi‑parties prenantes placé sous l'égide de l'UIT, de la Commission européenne et de la Commission de l'Union africaine. L'objectif est d'encourager la mise en place d'un réseau large bande hertzien accessible à tous, financièrement abordable et efficace sur l'ensemble du continent africain, grâce à une utilisation améliorée et harmonisée du spectre. Ce projet devrait permettre de résoudre les problèmes liés au spectre aux niveaux national, régional et panafricain, afin de générer des retombées sociales et économiques considérables pour les bénéficiaires finals et de donner la possibilité au secteur privé, dans le cadre de partenariats public-privé, de contribuer au développement des services et à l'instauration d'une croissance durable.

• *Ce projet a été approuvé en interne par les Etats Membres au sein de la Commission européenne. L'objectif est que le document de projet soit signé par l'UIT et la Commission européenne afin de débuter la mise en oeuvre à compter de début 2018, pour 42 mois.*

3.4 *Etat d'avancement des projets relevant du FDTIC*

En décembre 2017, les projets financés par le FDTIC étaient au nombre de 17, dont trois ont été approuvés par la Commission de direction du FDTIC à sa 51ème réunion et [14 sont en cours](https://www.itu.int/en/ITU-D/Projects/Pages/Portfolio.aspx?Status=Ongoing&Theme=&Region=&Country=&ICTDF=1&Keyword=). Ces projets sont répartis par région de la manière suivante (Figure 1) et sont mis en oeuvre dans les domaines où il existe des besoins (Figure 2). Citons notamment le projet d'élaboration d'un réseau hertzien large bande pour l'Afrique (Burundi, Mali, Burkina Faso, Rwanda, Lesotho, Swaziland, Madagascar et Djibouti), le projet visant à connecter les écoles en Palestine, le développement des télécommunications rurales dans les pays les moins avancés, les applications TIC pour faire face à la maladie à virus Ebola, la télémédecine au Zimbabwe, le centre régional sur l'accessibilité des TIC pour les personnes handicapées, ou encore le développement de capacités de communication et de solutions en matière de communications d'urgence par satellite pour les îles du Pacifique.

Figure 1 – Nombre de projets en cours financés par le FDTIC par région
(décembre 2017)

PMA et PEID

Télécommunications d'urgence

Inclusion numérique

Applications TIC

Développement de la technologie et du réseau

A sa 52ème réunion, la Commission de direction du FDTIC a conseillé de clore certains projets, le cas échéant, en tenant compte de l'état d'avancement et de la durée de la mise en oeuvre du projet, et a demandé au BDT de continuer à contrôler la progression en vue de la mise en oeuvre rapide de ces projets. La Commission de direction continuera à examiner des propositions de projet et à financer les projets sélectionnés dans différents domaines d'activité, en accordant une attention particulière aux initiatives régionales approuvées par la CMDT-17, compte tenu des règles et des critères définis dans les règles et procédures du FDTIC, dans les limites du compte de capital du FDTIC.

# 4 Evolution du compte de capital du FDTIC

4.1 Le montant total des intérêts perçus en 2017 pour le compte de capital du FDTIC, qui comprenaient les intérêts sur le capital du FDTIC (33 882 USD) et les intérêts sur les projets (18 828 USD), a été de 52 710 USD.

4.2 Au 31 décembre 2017, le compte de capital du FDTIC s'établissait à 4 557 828,53 USD, après avoir été approuvé par le Conseil à sa session de 2017, tandis que le Fonds de roulement des expositions s'établissait à 8 378 703,66 CHF.

# 5 Perspectives d'avenir

5.1 La progression de la mise en oeuvre des projets financés par le FDTIC sera analysée et mise à jour à intervalles réguliers à l'adresse <https://www.itu.int/en/ITU-D/Partners/Pages/ICT-DF/default.aspx>.

5.2 Compte tenu du fait que le FDTIC est conçu pour répondre à une demande et pour fournir des capitaux de démarrage, la Commission de direction du FDTIC continuera à examiner les projets proposés à la lumière des règles et des critères dans les limites du compte de capital du FDTIC afin de soutenir le développement des télécommunications/TIC parmi les membres de l'UIT et de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable.

5.3 Le Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. La Commission de direction du FDTIC est composée du Secrétaire général de l'UIT, qui la préside, du Vice‑Secrétaire général de l'UIT et du Directeur du BDT. [↑](#footnote-ref-1)